
SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1910-1911.

COMMISSION DES PÉTITIONS

FEUILLETON AU 29 DÉCEMBRE 1910.

Pétitions sur lesquelles la Commission a statué.

Numéros du registre des
d'ordre. Numéros
pétitions.

1. 394.

Par pétition datée de Nivelles, le président de la Fédération nationale des Francs métallurgistes de Belgique (section wallonne) transmet au Sénat les vœux ci-après émis par cette fédération, au sujet de la réglementation de la durée du travail :

1° Que le projet de loi Helleputte soit mis à l'ordre du jour, dès la rentrée de la Chambre des Représentants, discuté et voté, avec les modifications que comporte la situation actuelle, au cours de la prochaine session législative;

2° Que le Ministre de l'Industrie et du Travail, avec la collaboration des syndicats, fasse une enquête ayant pour objet la fixation de la durée du travail pour chaque branche industrielle.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

2. 395.

Les président et secrétaire de la Fédération royale des Sociétés d'ex-sous-officiers de l'Armée belge transmettent le vœu de cette fédération tendant à solliciter de la Législature la révision de la loi électorale en ce qui concerne les sous-officiers en service actif, qui sont actuellement assimilés aux indignes.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

| Numéros d'ordre. | Numéros du registre des pétitions. |
|---------------------|--|
| 3. | 391. |

Par pétition datée de Bouchaute (Flandre orientale), le sieur H. Vervaak se plaint des vexations que l'autorité judiciaire et administrative des Pays-Bas fait subir aux pêcheurs belges.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Affaires étrangères.

| | |
|----|------|
| 4. | 392. |
|----|------|

Le sieur Victor Pary, président de la Fédération nationale des Francs mineurs de Belgique, transmet au Sénat le texte d'un ordre du jour de cette fédération, émettant le vœu de voir délibérer sans retard sur un projet, élaboré par elle, accordant une pension d'un franc par jour aux vieux mineurs qui auront atteint 55 ans d'âge.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

| | |
|----|------|
| 5. | 337. |
|----|------|

Les sieurs De Mol et Reinhard, respectivement président et secrétaire du « Nationaal Vlaamsch Verbond », préconisent des modifications au projet de loi organique sur les Conseils de prud'hommes, relativement à l'emploi de la langue flamande dans la partie flamande du pays.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

| | |
|----|------|
| 6. | 370. |
|----|------|

Au nom des candidats du parti de la bourgeoisie indépendante, le sieur Berckmans proteste énergiquement contre la décision illégale du bureau principal d'Anvers, qui a écarté la liste Berckmans et consorts, présentée pour les élections du 22 mai, conformément aux dispositions légales.

DÉCISION :

Ordre du jour.

| | |
|----|------|
| 7. | 371. |
|----|------|

Par pétition datée de Saint-Josse-ten-Noode, la dame Antoinette De Klerck demande la libération de sa sœur, internée dans la colonie d'aliénés de Gheel.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

8. 387. Les président et secrétaire de la Fédération des Associations commerciales et industrielles liégeoises prient le Sénat de porter à trois ans le délai de prescription des actions des marchands pour fournitures de marchandises aux particuliers non marchands, fixé par l'article 2272 du Code civil.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

9. 287. Le Conseil communal de Louvain émet le vœu de voir augmenter le crédit affecté au premier établissement et à l'acquisition du mobilier classique des athénées et écoles moyennes et de voir étendre le principe du subsidé aux établissements d'enseignement moyen communaux.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

10. 396. Le Conseil communal de Ledeborg expose que la Députation permanente de la Flandre orientale a rejeté, en 1909 et en 1910, une augmentation facultative de traitement accordée par le Conseil au secrétaire communal, faveur que ce fonctionnaire méritait à tous égards;

Qu'en l'occurrence, l'application de la loi du 3 juillet 1894 par la Députation permanente est de nature à jeter la suspicion sur ce fonctionnaire;

Qu'il y a interprétation contraire à l'esprit de la loi, violation de l'autonomie communale et que la commune devrait équitablement connaître, au moins, les motifs de l'annulation de ces décisions.

Le Conseil appelle l'attention du Pouvoir législatif sur ces agissements afin que l'article 111 de la loi communale soit appliqué d'une manière uniforme; ce Conseil demande que dans l'entre-temps, le Gouvernement, par une instruction générale, fasse respecter l'esprit de la loi et tienne la main à ce que celle-ci ne soit pas appliquée dans un sens contraire à l'autonomie communale.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

11. 384. Le Conseil communal de Tilleur émet le vœu « de voir les Chambres législatives voter l'unification des lois électorales dès la rentrée de novembre prochain. »

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

Numéros du registre des
d'ordre. Numéros
pétitions.

12. 385. Le Conseil communal de Tilleur émet le vœu de voir les Chambres législatives voter une loi organisant une caisse de pensions en faveur des vieux ouvriers.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

13. 386. Les sieurs Veres et consorts, agents des douanes des postes de campagne du littoral, transmettent au Sénat copie d'une requête qu'ils ont adressée à M. le Ministre des Finances, tendant à l'octroi d'une indemnité de résidence, motivée par l'augmentation persistante du prix de la vie, par suite de l'affluence des étrangers dans cette partie du pays.

Les pétitionnaires prient le Sénat d'appuyer cette requête auprès du Gouvernement.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

14. 383. Par pétition datée du 20 juillet 1910, le Conseil communal d'Anderlecht prie le Gouvernement :

a) De bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation néfaste créée à la commune d'Anderlecht par suite du manque de communications entre les deux rives du canal et entre les deux côtés du chemin de fer du Midi ;

b) D'arrêter, sans retard, le projet des améliorations à apporter aux derniers biefs du canal de Charleroi, projet dont dépend la construction du pont rue d'Allemagne prolongée et la création de nouveaux quartiers sur les deux rives de cette voie navigable.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Travaux publics.

15. 382. Le sieur Georges Menon, concessionnaire dans Luna-Park, à Bruxelles-Kermesse, ayant perdu tout son avoir au cours de l'incendie qui a détruit une partie de l'Exposition, demande une avance de fonds pour reconstituer ses affaires.

DÉCISION :

Ordre du jour.

16. 360. Le nommé Pierre Meuter, détenu à la prison de Louvain, se plaint itérativement d'un déni de justice.

DÉCISION :

Ordre du jour.

- | Numéros
d'ordre. | Numéros
du registre des
pétitions. | |
|---------------------|--|---|
| 17. | 69. | Le nommé Attenelle, détenu à la prison de Saint-Gilles, se plaint itérativement d'un déni de justice. |
| | | DÉCISION : |
| | | <i>Ordre du jour.</i> |
| 18. | 95. | Le nommé Henri Regnault, détenu à la prison de Louvain, se plaint itérativement d'un déni de justice. |
| | | DÉCISION : |
| | | <i>Ordre du jour.</i> |
| 19. | 372. | Par pétition datée de Cologne, la dame Joséphine Everty-Pastors, d'origine allemande, expulsée de Belgique en 1905, prie le Sénat de lui permettre de reprendre son enfant qui serait retenu par des habitants de Bruxelles, malgré ses nombreuses demandes de restitution. |
| | | DÉCISION : |
| | | <i>Renvoi à M. le Ministre de la Justice.</i> |
| 20. | 374. | Au nom du Comité de la Bataille des Éperons d'or à Hove, le sieur Robert Boen transmet au Sénat le texte d'un ordre du jour relatif à l'application des lois concernant l'emploi de la langue flamande et tendant à la création d'une Université flamande. |
| | | DÉCISION : |
| | | <i>Renvoi à M. le Ministre des Sciences et des Arts.</i> |
| 21. | 375. | Le Conseil communal de Charleroi, « estimant que les modifications apportées, lors du vote du budget des voies et moyens, au régime des patentes par le § 2 de l'article 1 ^{er} de la loi du 29 décembre 1909, tendent à instaurer exclusivement à la charge des patentables un impôt détourné sur le revenu et sont de nature à aggraver non seulement les impositions du petit commerce, boutiquiers et détaillants, mais encore de nombreuses professions individuelles ou familiales qui étaient autrefois protégées contre les exagérations du fisc, proteste contre toute augmentation aux patentes des petits commerçants et prie M. le Ministre des Finances de chercher tout autre mode de taxation qui soit plus conforme à la justice distributive en matière d'impôts. » |
| | | DÉCISION : |
| | | <i>Renvoi à M. le Ministre des Finances.</i> |

Numéros d'ordre. Numéros du registre des pétitions.
22. 376.

Les président et secrétaire de la Société mutualiste de retraite « Aide-toi », à Ixelles, transmettent le texte ci-après du vœu émis par cette mutualité en son assemblée générale du 18 juillet 1910 :

« De voir les Chambres législatives discuter, à bref délai, toute proposition de loi qui aurait pour but d'améliorer la situation faite, au point de vue de la retraite, aux personnes nées de 1846 à 1860. »

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

23. 390. Par pétition datée de Bruxelles, les sieurs Louis Dryon et Pieron, respectivement président et secrétaire de la Ligue des intérêts matériels du Bas de Saint-Gilles, « protestent énergiquement contre la réglementation de l'Exposition internationale de 1910 » dont les attractions et les exhibitions de toutes sortes ont causé un grand tort au commerce en général de l'agglomération bruxelloise.

Les pétitionnaires préconisent, pour l'avenir, des règles pour l'organisation des Expositions internationales.

Ils se plaignent aussi du trafic des tramways à la gare du Midi et de l'état actuel des abords de cette gare et de la place de la Constitution.

DÉCISION :

Ordre du jour.

24. 377. Le Conseil communal de Beyne-Heusay « regrette que jusque maintenant le Gouvernement n'ait pas organisé une Caisse pour l'attribution de pensions aux travailleurs et émet le vœu de voir les Chambres législatives créer un système de pension assez rémunérateur pour permettre aux vieux ouvriers de subvenir à leurs besoins et de jouir sans appréhension du repos auquel ils ont droit lorsque la vieillesse ou les infirmités les rendent incapables de tout travail.

» Considérant, d'autre part, que la profession de houilleur est plus dangereuse que toutes autres et plus préjudiciable à la santé de l'ouvrier, invite le législateur à adopter le projet déposé en 1895, reproduit en 1900

Numéros
d'ordre. Numéros
du registre des
pétitions.

par Alfred Defuisseaux, en vue d'accorder des pensions aux vieux mineurs. »

Même pétition des Conseils communaux d'Ougrée, de Seraing, de Jemeppe-sur-Meuse.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

25. 380A. Le Conseil communal de Jumet « proteste énergiquement contre l'acte inqualifiable de M. le Ministre des Sciences et des Arts envers les Ecoles normales provinciales du Hainaut et émet le vœu de voir le Roi et les Chambres employer une partie des 45 millions, mis à leur disposition par la loi sur la reprise du Congo, à développer l'enseignement industriel, professionnel et ménager, et notamment à subsidier les provinces et les communes qui construisent des locaux pour installer les susdites écoles. »

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

26. 380. Le Conseil provincial du Hainaut « émet le vœu de voir le fonds spécial de 45 millions, mis à la disposition du Roi en vertu de l'article 2 de la loi du 16 septembre 1908, consacré au développement de l'enseignement industriel, professionnel et ménager, et qu'une partie de ce fonds soit notamment employée à subsidier les provinces et les communes qui construisent ou construiront des locaux spéciaux pour y installer les écoles susdites ;
» Ce subside s'étendrait aux écoles d'apprentissage pour estropiés et accidentés du travail. »

Même pétition du Conseil communal de Roux.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

27. 379. Le Conseil communal de Braine-le-Comte « proteste avec indignation contre l'attitude inqualifiable de M. le Ministre des Sciences et des Arts envers les écoles normales provinciales du Hainaut et l'école moyenne communale de filles de Braine-le-Comte. »

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

| | |
|---------------------|--|
| Numéros d'ordre. | Numéros du registre des pétitions. |
| 28. | 393. |

Par pétition datée de Bruxelles, les sieurs Devos et Reinhard, respectivement président et secrétaire du « Nationaal Vlaamsch Verbond », transmettent au Sénat copie d'une requête adressée au Roi, tendant à voir prononcer, en flamand et en français, le discours du Trône à l'occasion de l'ouverture solennelle de la session législative.

Les pétitionnaires demandent aussi que l'Adresse du Sénat, en réponse au discours du Trône, soit rédigée dans les deux langues et lue de même devant Sa Majesté.

Ils se plaignent également de la mauvaise volonté persistante du Gouvernement au sujet de l'observation des lois relatives à l'emploi des langues et prient le Sénat de stipuler sans retard que l'Université de Gand sera désormais exclusivement flamande.

DÉCISION :

Ordre du jour.

| | | |
|-----|------|--|
| 29. | 401. | Le Conseil communal de Farciennes émet le vœu « de voir les Chambres législatives voter, pendant le cours de la prochaine session, et avec effet immédiat, un projet de loi accordant aux vieux ouvriers une pension répondant le mieux à leurs légitimes aspirations. » |
|-----|------|--|

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

| | | |
|-----|------|--|
| 30. | 398. | Le Conseil communal de Roux émet le vœu « de voir les Chambres législatives voter l'unification des lois électorales et son corollaire indispensable : le suffrage universel pur et simple à 21 ans. » |
|-----|------|--|

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

| | | |
|-----|------|--|
| 31. | 399. | Par pétition datée de Gives, commune de Flamierge, le sieur Jacquet, Léon-Joseph, ancien militaire réformé, demande une augmentation de sa pension et sollicite un emploi dans une administration de l'État. |
|-----|------|--|

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

| | |
|---------------------|--|
| Numéros d'ordre. | Numéros du registre des pétitions. |
| 32. | 18. |

Par pétition datée de Chimay, le sieur Lagneaux, Eugène, se plaint itérativement d'un déni de justice.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

33.

402.

Les président et secrétaire de la Chambre de Commerce de Bruxelles (Union syndicale) exposent que le Comité central de cette association a renouvelé ses vœux antérieurs en faveur de l'adoption de divers projets de loi, déposés à la Chambre, concernant la petite bourgeoisie.

Les pétitionnaires expriment le regret de ce que le discours du Trône n'ait annoncé l'examen, par la Législature, d'aucun des vœux formulés par la Commission nationale de la Petite bourgeoisie, ni d'aucun des projets de loi dont la Chambre est saisie ; ils prient le Sénat d'accorder sa bienveillante attention aux desiderata formulés dans l'ordre du jour dont le texte est inséré dans leur pétition.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

34.

373.

Par pétition datée de Richelle, les sieurs Graindor, Fastré et consorts prient le Gouvernement de prendre des mesures énergiques pour défendre l'industrie armurière, si gravement menacée par les nouveaux droits que le Gouvernement français vient de décréter sur les armes.

Même pétition des Conseils communaux de Dalhem, Trembleur, Saint-André (Liège) ; d'habitants de Barchon, Trembleur, Housse, Cheratte, Saint-Remy, Argenteau et Mortier.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Affaires étrangères et à M. le Ministre des Finances.

35.

388.

Le Conseil communal de Wasmuel émet le vœu de voir les Chambres législatives voter dans la plus prochaine session le projet de loi déposé par Alfred Defuisseaux, accordant une pension immédiate de six cents francs aux ouvriers du fond ayant 50 ans d'âge et aux ouvriers de la surface ayant 55 ans d'âge.

Même pétition des Conseils communaux de Fayt-lez-Seneffe et La Hestre.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

36. 397. Le Conseil communal de Saint-Georges-sur-Meuse émet le vœu « de voir les Chambres législatives établir un système de pension assez raisonnable pour que les ouvriers ne voyent plus arriver avec angoisse la vieillesse, et qu'ils aient le pain de leurs vieux jours garanti ;
» Invite les législateurs à adopter l'âge de 50 ans pour les mineurs et l'âge de 55 ans pour les ouvriers de la surface, tout en garantissant aux ouvriers invalides par suite de vieillesse prématurée ou d'accident de travail la jouissance d'une pension à partir du moment de la constatation de l'invalidité. »

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

37. 408. Le Conseil communal d'Anderlecht émet le vœu de voir approuver le projet de loi unifiant notre législation électorale.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

38. 405. Par pétition datée d'Anvers, le sieur Pirlet, directeur du *Sous-officier belge*, transmet au Sénat deux numéros de ce journal en attirant l'attention sur les articles relatifs au relèvement du taux des pensions des militaires de rang inférieur et à l'obtention du droit électoral des volontaires de carrière.
Le pétitionnaire demande instamment l'adoption de ces deux mesures législatives.

DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre de la Guerre et à
M. le Ministre de l'Intérieur.*

39. 403. Le Conseil communal de Forest émet le vœu de voir augmenter le nombre des conseillers de cette commune, dont la population, qui était de 9,508 habitants en 1900, atteint actuellement le chiffre de 23,861 habitants. Il

Numéros
d'ordre. Numéros
du registre des
pétitions.

demande que les élections communales de 1911 aient lieu sous le régime du nouveau recensement.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

40. 404. Le Conseil communal de Forest émet le vœu « de voir les Chambres législatives voter un projet de loi unifiant les lois électorales en vigueur, dans le sens du régime appliqué actuellement à l'élection des membres de la Chambre des Représentants. »

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

41. 406. Le Conseil communal de La Louvière émet le vœu « de voir accorder aux ouvriers mineurs la plus large pension possible et invite le Gouvernement à hâter la discussion d'un projet de pensions pratiquement réalisable en faveur de tous les travailleurs. »

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

42. 407. Les président, trésorier et secrétaire de la section de la Chambre de commerce « Help u Zelf » de Blankenberghe exposent que l'assemblée générale de cette association émet le vœu de voir les pêcheurs bénéficier, le plus tôt possible, des avantages de la loi sur les accidents du travail.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

43. 389. Les sieurs Orle, Berlemont et consorts, agents de change admis à la Bourse de Bruxelles, exposent :

« 1° Que les articles 1965 et 1967 du Code civil, promulgués à une époque où la richesse mobilière existait à peine, continuent néanmoins à être appliqués aux opérations de bourse, le législateur belge n'ayant pas encore, à l'exemple des pays voisins, mis la loi régissant les transactions de bourse en harmonie avec les besoins de la vie économique de notre époque ;

» 2^o Que, par une conséquence directe de cet état de choses, les jugements rendus par les tribunaux de commerce et basés en équité sur l'examen des faits de la cause et en conformité de l'expérience des affaires, sont régulièrement mis à néant par les Cours d'appel, et que, par une jurisprudence constante, ces dernières appliquent en l'espèce les articles 1965 et 1967 du Code civil, même dans les cas où la mauvaise foi de celui qui les invoque est prouvée. »

Les pétitionnaires demandent de doter le pays d'une législation reconnaissant la légalité des marchés à terme et annexent à leur requête divers ouvrages traitant de cette question.

Même pétition des sieurs Flagothier et Ransy, agents de change fréquentant la Bourse de Liège; des président et secrétaire de la Chambre de commerce de Bruxelles; des sieurs Gustave Claeys Bouúaert, André de Buch et consorts, agents de change à Gand.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

44.

400.

Les sieurs Kestens, Andries et consorts, membres du Cercle des instituteurs chrétiens de Hal-Uccle, présentent les desiderata du corps enseignant, quant au traitement et à la pension, et prient le Sénat de les accueillir.

Même pétition de membres des Cercles des instituteurs chrétiens de Gand, de Heyst-op-den-Berg, de Saint-Nicolas et de Saint-Gilles-Waes, de Puers, de Ghistelles, de Grammont, des président et secrétaire de l'Association catholique de Termonde; de membres de Cercles d'instituteurs chrétiens de Nandrin, Lierre-Santhoven, Termonde-Zele, Thielt, Brecht, Avelghem, Wetteren et environs, Watou-Proven, Basse-Bodeux et Woluwe-Saint-Lambert, Courtrai, canton d'Aerschot, Deynze, Beveren-Waes, Eecloo, Willebroeck, Liège, Turnhout, Malderen, Eeckeren et d'instituteurs chrétiens communaux adoptés et libres de la province de Limbourg et de Verviers.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

| Numéros d'ordre. | Numéros du registre des pétitions. |
|---------------------|--|
| 45. | 381. |

Le Conseil communal de Genappe « proteste avec indignation contre la décision prise par le Gouvernement à l'égard des écoles normales provinciales du Hainaut, décision qui constitue un odieux abus de pouvoir, un acte d'intolérance, une atteinte grave aux droits légaux des provinces et au principe de la liberté de l'enseignement. »

Même pétition des Conseils communaux de Roux, Pâturages, Elouges, La Louvière, Charleroi, Anderlecht, Lodelinsart, Haine-Saint-Pierre, Ixelles, Fayt-lez-Seneffe, Carnières, Beyne-Heusay, Anvers, Jemeppe-sur-Meuse, Gembloux, Couillet, Eugies, Herstal, Sprimont, Dampremy, Hodimont, Antoing, Marchin, Gand, Schaerbeek, Pepinster, Bouffioulx, Andrimont, Jette-Saint-Pierre, Pironchamps et des président et secrétaire de la Ligue progressiste de La Louvière; des Conseils communaux d'Auvelais, Wanfercée-Baulet, Saint-Gilles-lez-Bruxelles, Quevaucamps, Watermael - Boitsfort, Verviers, Koekelberg et Tirlemont.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

Le Président,
Baron DE FAVEREAU.